

Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 14

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MD-Megabond 2000 Aktivator Numero d'article: MMB-A

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- 1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Marston Domsel GmbH

Bergheimer Str. 15 53909 Zülpich / ALLEMAGNE Téléphone +49 (0) 22 52 94 15 0 Téléfax +49 (0) 22 52 17 44 Site internet www.marston-domsel.de

E-mail info@marston-domsel.de

Secteur informatif

Informations techniques info@marston-domsel.de
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 14

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Méthacrylate de méthyle Acide méthacrylique

Triacrylate de triméthylolpropane ethoxylé Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin /...

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation

locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Autres dangers

aucun



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 14

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - 70	Méthacrylate de méthyle
	CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - STOT SE 3: H335
1 - <10	Urethane Methacrylate Oligomer
	CAS: 82339-26-2, EINECS/ELINCS: Polymer
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
1 - <10	Acide méthacrylique
	CAS: 79-41-4, EINECS/ELINCS: 201-204-4, EU-INDEX: 607-088-00-5, Reg-No.: 01-2119463884-26-xxxx
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Acute Tox. 4: H332 - Acute Tox. 3: H311 - Skin Corr. 1A: H314 - Eye Dam. 1: H318 - STOT SE 3: H335
1 - <3	Chlorure de tosyle
	CAS: 98-59-9, EINECS/ELINCS: 202-684-8
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318
1 - <2,5	2,6-di-tert-butyl-p-crésol
	CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4
	GHS/CLP: Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 1
1 - <2,5	Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle
	CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8
	GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 H312 - STOT RE 2: H373 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 2: H411, M = 1
0,1 - < 1	Triacrylate de triméthylolpropane ethoxylé
	CAS: 28961-43-5, EINECS/ELINCS: 500-066-5
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Indications générales Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit provoque des brûlures.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 14

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Protéger de l'action de la lumière.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Marston Domsel GmbH 53909 Zülpich



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 14

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 14

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Méthacrylate de méthyle

CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 205 mg/m³, TMP n° 82, FT n° 62

VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 410 mg/m³

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m³

Acide méthacrylique

CAS: 79-41-4, EINECS/ELINCS: 201-204-4, EU-INDEX: 607-088-00-5, Reg-No.: 01-2119463884-26-xxxx

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 70 mg/m³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES

Méthacrylate de méthyle

CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX

8 heures: 50 ppm

Court terme (15 minutes): 100 ppm

DNEL

Substance

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 208 mg/m³.

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 13,67 mg/kg bw/d.

Industrie, dermique, Effets locaux à long terme: 1,5 mg/cm².

Industrie, dermique, Effets locaux à court terme: 1,5 mg/cm².

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 208 mg/m³.

Consommateurs, dermique, Effets locaux à long terme: 1,5 mg/cm².

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 74,3 mg/m³.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 8,2 mg/kg bw/d.

Consommateurs, dermique, Effets locaux à court terme: 1,5 mg/cm².

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 104 mg/m³.

Acide méthacrylique, CAS: 79-41-4

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 29,6 mg/m³.

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 88 mg/m³.

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 4,25 mg/kg bw/d.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 2,55 mg/kg bw/d.

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 6,3 mg/m³.

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 6,55 mg/m³.

PNEC

Substance

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

soildu sol, 1,47 mg/kg dw.

sédiment (eau douce), 5,74 mg/kg dw.

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l.

Marston Domsel GmbH 53909 Zülpich



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 14

Eau de mer, 0,94 mg/l.

Eau douce, 0,94 mg/l.

Acide méthacrylique, CAS: 79-41-4

soildu sol, 1,2 mg/kg dw.

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l.

Eau de mer, 0,82 mg/l.

Eau douce, 0,82 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la

configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

> 0,7 mm/ Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection:

> 0,7 mm/ Caoutchouc butyle, >60 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle Vêtement de protection léger en matière plastique.

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité

des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la

résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Voir les SECTION 6+7.



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 14

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Gel
Couleur ambre

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH non applicable
Valeur du pH [1%] non applicable

Point d'ébullition [°C] Pas d'information disponible.

Point d' éclair [°C] 15

Inflammabilité (solide, gaz) [°C]Pas d'information disponible.Limite inférieure d'explosionPas d'information disponible.Limite supérieure d'explosionPas d'information disponible.

Propriétés comburantes nor

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

Densité [g/ml] 0,97

Densité de versement [kg/m³] non applicable

Solubilité dans l'eau non miscible

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

Pas d'information disponible.

Viscosité 130.000 - 150.000 mPas (20°C)

Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

Pas d'information disponible.

Vitesse d'évaporationPas d'information disponible.Point de fusion [°C]Pas d'information disponible.Auto-inflammation [°C]Pas d'information disponible.Temp. de décomposition [°C]Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réactions avec les agents réducteurs, les métaux lourds.

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 7



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 14

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg

Substance

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

LD50, oral, Rat: 382 mg/kg IUCLID.

LC50, inhalatoire, Rat: 220 ppm 4h IUCLID

2,6-di-tert-butyl-p-crésol, CAS: 128-37-0

LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg (Lit.).

LD50, oral, Rat: > 2930 mg/kg (Lit.).

LD50, oral, Rat: 1700 mg/kg (IUCLID).

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg.

LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg (OECD 401).

LC50, inhalatoire, Rat: 29,8 mg/l.

Acide méthacrylique, CAS: 79-41-4

LD50, dermique, Lapin: 500 - 1000 mg/kg

LD50, oral, Rat: 1320 mg/kg bw.

LC50, inhalatoire (vapeur), Rat: 7,1 mg/l/h.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Risque de lésion oculaire grave.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit provoque des brûlures.

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une allergie cutanée.

Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Peut irriter les voies respiratoires.

Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse

Toxicité sur la reproduction

Cancérogénèse

Danger par aspiration Remarques générales

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection

sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 14

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 3,9 mg/l.
EC50, (24h), Daphnia magna: 7 mg/l.
2,6-di-tert-butyl-p-crésol, CAS: 128-37-0
LC50, (48h), Oryzias latipes: 5 mg/l (IUCLID).
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: > 0,42 mg/l (IUCLID).
NOEC, (21d), Daphnia magna: > 0,39 mg/l.
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 79 mg/l (OECD 203).
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum: > 110 mg/l (OECD 201).
EC50, (48h), Daphnia magna: 69 mg/l (OECD 202).
NOEC, (21d), Daphnia magna: 37 mg/l (OECD 202-2).
NOEC, Danio rerio: 9,4 mg/l (OECD 210).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les non déterminé

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations

d'épuration

non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 14

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 2924

Transport fluvial (ADN) 2924

Transport maritime selon IMDG 2924

Transport aérien selon IATA 2924



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 12 / 14

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID

LIQUIDE INFLAMMABLE CORROSIF NSA (Méthacrylate de méthyle, Acide méthacrylique)

- Code de classification

FC

- Etiquettes de danger



- ADR LQ

- EMS

1

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN) LIQUIDE INFLAMMABLE CORROSIF NSA (Méthacrylate de méthyle, Acide méthacrylique)

- Code de classification F

- Etiquettes de danger





Transport maritime selon IMDG

Flammable liquid, corrosive, n.o.s. (Methyl methacrylate, Methacrylic acid) F-E, S-C

- Etiquettes de danger





- IMDG LQ

Transport aérien selon IATA

Flammable liquid, corrosive, n.o.s. (Methyl-methacrylate, Methacrylic acid mixture)

- Etiquettes de danger





14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 3

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID ||

Transport fluvial (ADN)

Transport maritime selon IMDG

Transport aérien selon IATA

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 14

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

- VOC (2010/75/CE) 2.93 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Observer les restrictions d'emploi

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières

produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H311 Toxique par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 14 / 14

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau

ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Tarif douanier: 35061000

Méthode de classification Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)

Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(Méthode de calcul)

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (D'après les données d'essais)

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul) STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées aucun

Copyright: Chemiebüro®



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MD-Megabond 2000 Klebstoff Numero d'article: MMB-K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Marston Domsel GmbH

Bergheimer Str. 15 53909 Zülpich / ALLEMAGNE Téléphone +49 (0) 22 52 94 15 0 Téléfax +49 (0) 22 52 17 44 Site internet www.marston-domsel.de E-mail info@marston-domsel.de

Secteur informatif

Informations techniques info@marston-domsel.de
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement DANGER

Contient: Méthacrylate de méthyle

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation

locale/nationale.



Marston Domsel GmbH

53909 Zülpich



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 11

2.3 **Autres dangers**

Autres dangers aucun

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
70 - 90	Méthacrylate de méthyle
	CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - STOT SE 3: H335
1 - <10	3,5-Diéthyl-1,2-dihydro-1-phényl-2-propylpyridine
	CAS: 34562-31-7, EINECS/ELINCS: 252-091-3
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 H312 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315
< 1	naphta hydrotraité à point d'ébullition bas
	CAS: 64742-82-1, EINECS/ELINCS: 265-185-4, EU-INDEX: 649-330-00-2
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - STOT SE 3: H336 - STOT RE 1: H372 - Aquatic Chronic 2: H411
0,25 - <1	2,6-di-tert-butyl-p-crésol
	CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4
	GHS/CLP: Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 1

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Naphta - [contient < 0,1 % poids/poids de benzène (EINECS no 200-753-7)]

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Indications générales Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 11

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante. Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Aspiration sur le site indispensable.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 11

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Méthacrylate de méthyle

CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 205 mg/m³, TMP n° 82, FT n° 62

VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 410 mg/m³

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES

Méthacrylate de méthyle

CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX

8 heures: 50 ppm

Court terme (15 minutes): 100 ppm

DNEL

Substance

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

Industrie, dermique, Effets locaux à court terme: 1,5 mg/cm².

Industrie, dermique, Effets locaux à long terme: 1,5 mg/cm².

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 13,67 mg/kg bw/d.

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 208 mg/m³.

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 208 mg/m³.

Consommateurs, dermique, Effets locaux à court terme: 1,5 mg/cm².

Consommateurs, dermique, Effets locaux à long terme: 1,5 mg/cm².

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 8,2 mg/kg bw/d.

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 104 mg/m³.

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 74,3 mg/m³.

PNEC

Substance

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

soildu sol, 1,47 mg/kg dw.

sédiment (eau douce), 5,74 mg/kg dw.

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l.

Eau de mer, 0,94 mg/l.

Eau douce, 0,94 mg/l.

Marston Domsel GmbH

53909 Zülpich



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 11

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la

configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

> 0,4 mm/ Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection:

> 0,4 mm/ Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle Vêtement de protection léger.

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité

des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la

résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche AX (DIN EN 14387).

Risques thermiques Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Se conformer aux réglementations environnementals applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Couleur ambre

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH non applicable Valeur du pH [1%] non applicable

Point d'ébullition [°C] Pas d'information disponible.

Point d' éclair [°C]

Inflammabilité (solide, gaz) [°C] Pas d'information disponible. Limite inférieure d'explosion Pas d'information disponible. Limite supérieure d'explosion Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

0.95 Densité [g/ml]

Densité de versement [kg/m³] non applicable Solubilité dans l'eau non miscible

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

Pas d'information disponible.

150.000 - 200.000 mPas (20°C)

Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

Pas d'information disponible.

Vitesse d'évaporation Pas d'information disponible. Point de fusion [°C] Pas d'information disponible. Auto-inflammation [°C] Pas d'information disponible. Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible.

Autres informations

aucun

Marston Domsel GmbH 53909 Zülpich



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 11

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réagit au contact des acides forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 7

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 11

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg.

Substance

2,6-di-tert-butyl-p-crésol, CAS: 128-37-0

LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg (Lit.).

LD50, oral, Rat: > 2930 mg/kg (Lit.).

LD50, oral, Rat: 1700 mg/kg (IUCLID)

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg.

LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg (OECD 401).

LC50, inhalatoire, Rat: 29,8 mg/l.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Pas de classification.

Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Irritant

Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Peut produire une réaction allergique.

Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Peut irriter les voies respiratoires.

Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée

Mutagénèse

Toxicité sur la reproduction

Cancérogénèse

Danger par aspiration Remarques générales En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection

sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol, CAS: 128-37-0	
LC50, (48h), Oryzias latipes: 5 mg/l (IUCLID).	
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: > 0,42 mg/l (IUCLID).	
NOEC, (21d), Daphnia magna: > 0,39 mg/l.	
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6	
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 79 mg/l (OECD 203).	
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum: > 110 mg/l (OECD 201).	
EC50, (48h), Daphnia magna: 69 mg/l (OECD 202).	
NOEC, (21d), Daphnia magna: 37 mg/l (OECD 202-2).	
NOEC, Danio rerio: 9,4 mg/l (OECD 210).	

Marston Domsel GmbH 53909 Zülpich



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 11

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations

non déterminé

d'épuration

Biodégradabilité

non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 1133

Transport fluvial (ADN) 1133

Transport maritime selon IMDG 1133

Transport aérien selon IATA 1133



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 11

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID ADHÉSIFS

- Code de classification F

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 5

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN) ADHÉSIFS

- Code de classification F1

- Etiquettes de danger



Adhesives

Transport maritime selon IMDG

- EMS F-E, S-D

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ

Transport aérien selon IATA Adhesives

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 3

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID ||

Transport fluvial (ADN)

Transport maritime selon IMDG

Transport aérien selon IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 11

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

> Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 2.93 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Observer les restrictions d'emploi

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières

produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Date d'émission 30.08.2018, Révision 28.08.2018

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 11

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voie de navigation intérieure ATE = acute toxicity estimate CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level DNEL = Derived No Effect Level EC50 = Median effective concentration ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Tarif douanier: 35061000

Méthode de classification Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul) Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul) STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées aucun

Copyright: Chemiebüro®